

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 1<sup>er</sup> Février à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Arlette BUZARE, Mme Laëtitia MELOIS, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Philippe-Jacques BLESBOIS à Françoise BALLESTER  
Alain DESGRE à Joël DANIEL  
Mme Annette FREOUX à Marylise FOIDART  
Jacques GREVES à Christian GUEGUEN  
Jean-Jacques MARTEIL à Hugues DEVAUX-MARKOV  
Annaïg MESTRIC à Arlette BUZARE  
Estelle MORIO à Bernard BASTIER

*Secrétaire :* Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	25 Janvier 2024
Date de l'affichage	26 Janvier 2024
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	26
Nombre de votants	33

-----  
**2024 02**      **Décisions prises par le maire en application de l'article L 2122-22 du CGCT**  
**Rapporteur** : J. Daniel

- ✓ **Prestations de services d'assurances Risques Statutaires pour les besoins de la Ville**

**Appel d'Offres Ouvert**

L'avis d'appel d'offre a été adressé au BOAMP et au journal Ouest France le 23 mars 2023 et mis en ligne sur le site « marches.megalis.bretagne.bzh ».

Date limite de remise des offres : vendredi 12 mai 2023 à 17h00.

Ouverture des plis : lundi 15 mai 2023 à 9h00.

Présentation de l'analyse et choix des prestataires : CAO du mardi 7 novembre 2023 à 11h00.

Lot unique - Risques statutaires : 3 offres

### **Analyse des offres**

Les Critères de choix sont pondérés de la manière suivante :

- ✓ Valeur technique : note sur 10, pondérée à 60%
- ✓ Coût de l'offre : note sur 10, pondérée à 40%.

Compte tenu de la complexité du marché d'assurances, le rapport d'analyse a été confié au cabinet Consultassur de Vannes.

#### **1. CLASSEMENT SELON LE CRITERE 1 : VALEUR TECHNIQUE**

---

NOM	VALEUR TECHNIQUE	NOTE Pondérée sur 10 (Max : 6/10)
YVELIN / AXA	193,75%	5,81
GROUPAMA	192,50%	5,78
ASTER / EUCARE et FIDELIDADE	100,00%	3,00

#### **OBSERVATIONS :**

Les différences de valeur technique entre les offres de YVELIN / AXA et GROUPAMA peuvent être considérées comme négligeables. Il s'agit d'offres de qualité tout à fait équivalente.

L'offre ASTER / EUCARE et FIDELIDADE obtient la note de 3 sur 6 puisque le candidat exige l'application des dispositions des conditions générales, même dans l'hypothèse où celles du cahier des charges sont plus favorables à la collectivité.

Certaines clauses sont soit entièrement refusées, entièrement acceptées ou acceptées en partie (notation : entièrement acceptée = 1 / acceptée en partie = 0.25 ou 0.5 ou 0.75 / entièrement refusée = 0)

## 2. CLASSEMENT SELON LE CRITERE 2 : COUT DE L'OFFRE

CLASSEMENT	CANDIDAT	OFFRE	COUT de l'OFFRE					NOTE Pondérée sur 10 (Max : 4/10)
			Initial	Surcoût franchise	Surcoût gestion	Surcoût augmentation	Final	
1	ASTER / EUCARE et FIDELIDADE	BASE	69 654	0	2 090	17 413	89 157	4,00
2	GROUPAMA	BASE	78 593	0	2 358	19 648	100 599	3,55
3	YVELIN / AXA	BASE	82 859	0	2 486	20 715	106 060	3,36

### OBSERVATIONS :

- Décomposition surcoût Gestion :

Un surcoût de 3% est appliqué à GROUPAMA, d'YVELIN / AXA et ASTER / EUCARE et FIDELIDADE. Ce surcoût de gestion est dû au changement d'organisme assureur, surcoût dont les modalités sont prévues par le règlement de consultation.

- Décomposition surcoût Augmentation :

GROUPAMA, d'YVELIN / AXA et ASTER / EUCARE et FIDELIDADE refusent l'engagement dans le temps ; le risque d'augmentation à l'échéance de la 1ère année est estimé à 25% du montant de l'offre avec minimum de 4 500 €.

## 3. Classement final

CLASSEMENT	CANDIDAT	OFFRE	Note critère 1	Note critère 2	Note finale sur 10
1	GROUPAMA	BASE	5,78	3,55	9,32
2	YVELIN / AXA	BASE	5,81	3,36	9,18
3	ASTER / EUCARE et FIDELIDADE	BASE	3,00	4,00	7,00

La Commission d'appel d'offres a décidé, après avoir pris connaissance du rapport établi par Consultassur de retenir l'offre de GROUPAMA.

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 2 Février 2024  
Le Maire,  
Joël DANIEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.